

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020 à 20H00**

Convocation du 7 septembre 2020

- Ordre du jour :
- CCLST : Groupement de commandes défense incendie
 - Travaux de voirie
 - CCLST : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - CCLST : Groupement de commandes voirie 2021
 - Désignation d'un membre de la Commission de contrôle de la liste électorale
 - Questions diverses

Le quatorze septembre deux mil vingt à vingt heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON SAINT PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de TOURNON SAINT PIERRE (COVID-19).

Présents : Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, Mme MICHAUX Marie-Joëlle, M. MICHON Emmanuel, M. VAN INGEN Freddy.

Secrétaire de séance : M. HAQUETTE Stéphane

I INTERCOMMUNALITÉ (5-7) - DÉLIBÉRATION 2020-035 – GROUPEMENT DE COMMANDES DÉFENSE INCENDIE

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 décidant d'adhérer au groupement de commandes constitué pour l'équipement en réserves d'eau incendie souples et les travaux de terrassement et d'aménagement extérieur (clôture et portail), et en approuvant la convention constitutive.

Madame le Maire propose donc de l'autoriser à signer les bons de commande correspondants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal,

AUTORISE

Madame le Maire à signer les bons de commande suivants :

▶ Lot n°1 – travaux de terrassement et aménagements extérieurs – VERNAT TP – 7 rue du bon raisin – BP 252 – 37600 Loches, aux prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires, et pour un montant estimatif de 10 705.24 € HT, soit 12 846.29 € TTC

▶ Lot n°2 – fourniture et pose de la citerne souple incendie – KIPOPLUIE – ZAC de Mios - 5 rue des Boupeyres - 33380 MIOS, pour les prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires, et pour un montant estimatif de 7 954.72 € HT, soit 9 545.66 € TTC

AUTORISE

Madame le Maire à procéder au remboursement des frais de procédure liés à l'exécution de la mission du coordonnateur du groupement de commandes, assurée par la commune Le Louroux, tel que défini dans la convention constitutive.

II VOIRIE (8-3) - DÉLIBÉRATION 2020-036 –TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que des devis pour des travaux de voirie sis route de la Marne et route de la Guilloterie ont été établis et présentés lors de la réunion du 23 juillet 2020.

Les entreprises Eurovia et Colas ont refait leurs chiffrages suite à des erreurs de métrage pour l'une et de TVA pour l'autre.

Après correction, les montants sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT HT
Colas Châteauroux	50 685.50 €
STPE Groupe Vernat	73 027.10 €
DSTP 86	70 654.25 €
Eurovia Vinci	53 456.70 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT

l'entreprise COLAS pour un montant de 50 685.50 € HT soit 60 822.60 € TTC,

AUTORISE

Madame Le Maire à signer les devis correspondants.

III INTERCOMMUNALITÉ (5-7) - DÉLIBÉRATION 2020-037 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Madame Le Maire expose que le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé, par délibération en date du 16 juillet 2020, de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et l'article L 2121-33 du Code général de collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire de Loches Sud Touraine en date du 16 juillet 2020,

le conseil municipal désigne :

- ▶ en qualité de membre titulaire madame BRAUT Marie-Françoise,
- ▶ en qualité de membre suppléant madame THIBAUT Nicole.

La présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

IV GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE 2021

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) a constitué, tous les ans depuis 2018, un groupement de commandes pour les travaux de voirie ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Madame Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal ayant fait le point sur les besoins en matière d'enrobé à froid, décide de ne pas adhérer au groupement de commandes voirie 2021.

V DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5-3) – DÉLIBÉRATION 2020-038 COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Lors de la séance du 18 juin 2020, le conseil municipal a désigné M. HAQUETTE Stéphane comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Il s'avère que le membre de cette commission ne peut pas être le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

M. HAQUETTE Stéphane étant 1^{er} adjoint et titulaire d'une délégation, il convient de désigner un autre élu.

Après délibération, à l'unanimité, Madame MICHAUX Marie-Joëlle est désignée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait à Tournon-Saint-Pierre,
Le 21 septembre 2020

Le Maire,
Nicole THIBAUT

